Compte rendu du conseil municipal du 17 novembre à 19h00

Approbation du PV du conseil municipal du 21/09/2023

DELIBERATIONS

<u>Délibération n°2023-40 : Objet : Marché public Sécurisation des fondations de la salle des fêtes :</u>

Monsieur le Maire présente les 3 offres reçues (montants HT) :

- ROC Confortation située Les Grands Champs, 37390 Chanceaux-sur-Choisille : 88 999.91 €
- Entreprise Vernéjols située 7 Rue de Buray Za, 41500 Mer : 72 089.13 €
- Entreprise Foucher Fournier située 49 bis Rue de Romorantin, 41220 Dhuizon : 135 672.42 €

L'assemblée interroge la commission sur la différence entre les offres de l'entreprise ROC Confortation et l'entreprise Vernéjols. Cet écart est justifié par le fait que l'entreprise Vernéjols n'a pas chiffré le point 1.4 « Injection de résine » du CCTP, celle-ci jugeant cette étape sans objet.

Après avoir entendu l'exposé de la commission d'appel d'offre et après délibération, le conseil municipal décide :

- De retenir l'entreprise ROC Confortation située Les Grands Champs, 37390 Chanceaux-sur-Choisille, pour son professionnalisme et le meilleur rapport qualité prix, pour un montant de 88 999.91 € HT
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<u>Délibération n°2023-41 : Budget commune : DM 1 Charges du personnel :</u>

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-13 du 31/03/2023 approuvant le budget primitif, Le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du BP 2023 sont insuffisants ; il est donc nécessaire de voter des crédits supplémentaires suivants

Après délibération le conseil municipal accepte la DM 1, Section fonctionnement :

• 012 : charges du personnel : article 64 111 Dépenses Fonctionnement : + 3 500 €
• 011 : caractère général : article 74 111 Recettes de fonctionnement : - 3 500 €

Délibération n°2023-42 : Objet : Renouvellement ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations du conseil municipal au maire

Vu l'article L 2512-5 6° du code de la commande publique,

Vu les marchés signés sur le budget eau et assainissement, concernant les travaux de sectorisation, de l'étude patrimoniale de réseau d'eau potable et du schéma directeur de l'assainissement collectif s'élevant à un montant des travaux de 155 230 € HT,

Vu les accords de subvention obtenus par l'agence de l'eau et le conseil départemental à hauteur de 112 897 € au montant des marchés signés,

Afin de recevoir les subventions, il est impératif de régler la totalité des travaux et de les faire valider par le trésorier du SGC de Romorantin.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 100 000 €.

Après délibération le conseil accepte la ligne de trésorerie de 100 000 € et précise que les intérêts concernant la ligne de trésorerie non liée à un emprunt doivent être comptabilisés au compte 6615 « intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs ».

Délibération n°2023-43 : Objet : Transfert du pouvoir de police de la publicité à l' EPCI

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'article 17 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui prévoit au 1er janvier 2024 le transfert aux maires des compétences en matière de police de la publicité, aujourd'hui partagées avec l'Etat (préfet). Cet article prévoit en outre à cette même date le transfert de ces pouvoirs des maires au président de l'EPCI à fiscalité propre.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de ne pas transférer la compétence en matière de police de la publicité à l'EPCI,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Délibération n°2023-44 : Objet : Vente maison située au 25 Rue des Huguenots

Par délibération n°2023-36, le conseil municipal avait demandé de faire estimer la maison située au 25 Rue des Huguenots, cadastrée en section E n°667 d'une superficie de 1 118 m2.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il a rencontré l'agence Century 21 de Lamotte Beuvron, l'agence estime le bien entre 85 000 € et 90 000 €. Monsieur le Maire précise que les diagnostics énergétiques ont été réalisés.

A l'arrière de ce bien se trouve une parcelle constructible d'une surface de 1 226 m2 cadastrée en section E n°669 appartenant également à la commune. Celle-ci étant en vente depuis plusieurs années, l'agence soumet l'idée de vendre les deux biens ensemble.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal :

- Autorise Century 21 à proposer ces deux solutions dans leur agence, sans clause d'exclusivité,
- Fixe le prix de la maison seule à 85 000 € prix net vendeur
- Fixe le prix de la maison et le terrain à 115 000 € prix net vendeur,
- Mandate l'office notarial SARL GUYOT, BANCAUD et MARINGUE située à LAMOTTE BEUVRON pour rédiger le ou les actes de vente,
- Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette vendre.

Délibération n°2023-45 : Objet : la création d'emplois d'agents recenseurs :

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2024 ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De créer deux emplois non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, à temps non complet, pour la période allant du 18 janvier au 17 février 2024.

<u>Délibération n°2023-46 : Budget commune et Délibération n° 2023-47 budget eau et assainissement : Autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)</u>

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Comme mentionnée à l'alinéa ci-dessus le conseil municipal précise le montant et l'affectation des crédits :

Commune		
Imputation	2023	Report 2024
par chapitre	2023	(1/4)
Chapitre 20	21 000.00	5 250.00
Chapitre 21	483 500.00	120 875.00
Chapitre 23	4 244.42	1 061.11
Total	508 744.42	127 186.11

Eau et assainisse	ement		
Imputation par chapitre	2023	Report 2024 (1/4)	
Chapitre 20	115 010.00	28 752.50	
Chapitre 21	71 350.00	17 837.50	
Chapitre 23	149 129.22	37 282.31	
Total	335 489.22	83 872.31	

Questions diverses:

- Regroupement des centres de secours : Monsieur le maire informe qu'il s'est rendu au SDIS du département au sujet des travaux de la future caserne du regroupement des centres de secours Neung sur Beuvron-Montrieux en Sologne. Le dépôt du permis de construire est imminent un délai d'instruction de 3 mois, sans contre ordre la fin de travaux est prévue fin 2024.
- <u>Coupures électriques sur la commune</u>: À la suite des nombreuses coupures et microscoupures ces derniers temps, monsieur le maire a contacté l'interlocutrice privilégiée de la commune pour demander une audite de la qualité du réseau. La réponse faite par Enedis n'est pas celle attendue, seul un état récapitulatif des coupures a été fournis à la commune. Pour toute réclamation nous vous invitons à contacter les services d'Enédis au 09 70 83 19 70 (choix 3).
- <u>Sapin de noël mairie</u>: Monsieur le Maire remercie Mme GASSELIN Danielle qui a offert à la commune le sapin, celui-ci était sur un de ses terrains. Remerciement également à Fabrice Gaussant, aux élus et employé qui ont participé à la coupe et la mise en place de celui-ci.
- <u>Fibre</u>: Les travaux de la fibre avancement, des nouveaux poteaux ont été posés ils serviront à recevoir la fibre en aérien. Il est précisé que le réseau aérien reste en aérien. Quelques réclamations ont été faites au sujet de l'implantation de ces poteaux, malheureusement peut de solutions étaient envisageables, les poteaux sont positionnés sur le domaine public.
- <u>Noël école</u>: une animation de sculpture sur ballon est prévue pour la classe de maternelle, un gouter de noël sera organisé et si les enfants sont sages peut être que le Père Noël fera un détour par Montrieux.
- <u>Cantine et garderie</u>: Le comportement de plusieurs enfants commence à déborder, des mots ont été faits aux parents. Le manque de respect envers les adultes est accablant. Si la situation perdure, la commune devra malheureusement mettre en place des sanctions à savoir des expulsions temporaires de ces services.
- <u>Trottinettes et vélos non éclairés</u>: Nous demandons aux administrés qui utilisent ce moyen de transport de prendre les dispositions nécessaires pour que les trottinettes et vélos soient éclairés afin d'éviter tout accident.

- Pays Grande Sologne: Le syndicat va créer une application pour les touristes afin de répertorier sur chaque village les lieux à visiter. Afin de présenter la commune doit transmettre une photo du village. Après discussion, l'église de Montrieux et son clocher penché a été choisi. À la suite de cette rencontre, il a été notifié qu'un paysagiste était à la disposition de la municipalité pour conseiller la commune sur le fleurissement des massifs. Une enveloppe est allouée à ce type de projet. Un élu va reprendre contact avec la personne afin de voir ce qui pourrait être proposé.
- <u>Aire de camping-car</u>: afin d'ombrager cet espace en période estivale, il est proposé de planter un érable entre chaque place de stationnement et pour le terrain de pétanque de planter des peupliers. Des élus ont été missionnés pour mener à bien ce dossier.
- Animation de noël: cette année, une randonnée de noël sera organisée, à pied ou à vélo, 2 circuits d'environ 5 km et 10km. A l'arrivée un vin chaud sera proposé aux participants. Des affiches seront publiées vous informant du déroulement de cette matinée.
- <u>Cérémonie du 11 novembre</u>: remerciements aux anciens combattants, pompiers, élus et administrés qui étaient présents à cette cérémonie. A l'issue du vin d'honneur un déjeuner a été servi au restaurant la Margoti'ne, merci à toute l'équipe du restaurant, tout le monde était ravi.
- Fauchage des chemins : l'entreprise Crespeau commencera les travaux fin novembre.
- <u>Manifestations des pompiers de Montrieux :</u>
 - Tournée annuelle des calendriers.
 - Téléthon le samedi 9 décembre (9h-13h) : vente de porte-clés, stylo, figurine, café, vin chaud dans le centre du village.

Le conseil municipal vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

